

Langues officielles

Les transports en constituent un élément très important pour l'Ouest du Canada. Le premier ministre a reconnu ce fait et il est prêt à se rendre à Calgary pour en parler. On a signalé en 1967 que le gouvernement avait convenu qu'on n'avait pas prouvé qu'il existait des expéditeurs captifs et que l'intérêt public était en jeu. Ceci dit, les députés pourront peut-être comprendre que les craintes et l'aliénation s'aggraveront. Les gens de l'Ouest ont toujours pensé que le gouvernement contrôlait leur destin plus que celui des gens de toute autre région du Canada. Nous avons vu le gouvernement du Québec se dégager de très importants programmes. Le gouvernement du Québec semble avoir atteint un point où il exerce davantage d'influence sur les résidents de cette province que toute autre province n'en a sur les siens. Les gens de l'Ouest ne se sont dégagés d'aucun programme. Nous désirons y prendre part mais nous voulons qu'on nous en donne la possibilité. C'est pour cela que nous nous préoccupons tant de notre impuissance à nous faire représenter comme il se doit à l'échelon supérieur de la Fonction publique.

On pourrait même dire que cela provient du sentiment prédominant que le Canada central exploite sans cesse l'Ouest parce que nous avons plus de difficultés à accéder aux échelons supérieurs au sein des sociétés de la Couronne, des forces armées et de la Fonction publique. A propos des forces armées, nous avons quatre destroyers immobilisés à l'heure actuelle alors que le gouvernement dit ne pouvoir recruter des équipages et qu'il est censé y avoir beaucoup de chômage au pays par ailleurs. On pense qu'étant donné les échelles de salaires des membres des forces armées, beaucoup de gens seraient désireux de prendre un emploi sûr et intéressant, mais il paraît qu'on ne trouve par de telles personnes. Je me demande si le programme de bilinguisme a quelque chose à y voir.

Finalement, étant donné le rôle joué par le premier ministre pour introduire ainsi ce débat à ce moment-ci, je ne peux que convenir avec le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds), qu'un établissement de restauration de sa région appelé «Sneaky Pete's» avait été ainsi nommé d'après le premier ministre.

Des voix: Oh!

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques avant que l'amendement présenté par le chef du Parti Crédit Social (M. Caouette) soit mis aux voix, car il est extrêmement important que tous les députés en connaissent exactement la portée réelle.

Monsieur le président, il est entendu que je ne saurais mettre en doute les intentions du très honorable premier ministre (M. Trudeau) quand il a présenté sa motion du 13 avril. Et comme j'ai eu l'occasion de le dire à maintes reprises, il s'agit de moyens pour arriver à de bonnes intentions, mais, sur ces moyens, nous ne sommes pas d'accord, d'autant moins que nous avons les moyens non seulement de régler le problème linguistique, mais également le problème constitutionnel.

● (1730)

On ne répétera jamais assez que le problème, pour le Canadien francophone, n'en est pas un de langues, mais de participation. Le Canadien français, désirant à tout prix se sentir véritablement chez lui en ce pays, voudrait participer à l'élaboration des lois, à l'administration et à la gestion du pays. C'est simple.

[M. Schumacher.]

Même si l'on réussissait à faire de la Fonction publique un corps totalement bilingue, si l'on n'y trouvait pas une proportion juste et raisonnable de francophones, on n'aurait rien réglé; au fait, on aura même accéléré le processus d'éclatement du pays, car au moment où le Canadien francophone se rendra compte qu'il est servi d'une façon bilingue, mais qu'il ne participe qu'à 2, 3 ou 4 p. 100 à l'administration, il sera définitivement convaincu qu'il n'y a plus rien à faire. C'est ce que nous voulons éviter.

Dans divers domaines, monsieur le président, notre parti a toujours eu le don d'être à l'avant-garde et quelques années après, l'annonce de nos prédictions, on se rend compte que ce que l'on avait dit se réalise. C'est ce qui se passe depuis des années, mais lorsque nous sommes saisis du problème que nous étudions présentement, nous ne pouvons plus nous permettre de dire qu'il sera réglé et que notre position en est une d'avant-garde, que nous pourrions le régler dans cinq, dix ou vingt ans, monsieur le président. Notre proposition est d'une telle urgence que si nous n'appliquons pas, presque dans l'immédiat, une telle formule, je me demande où le Canada s'en ira.

Tous les députés qui ont à cœur l'unité et l'harmonie nationales devraient considérer d'une façon très sérieuse la possibilité de régler enfin le problème au Canada, de régler non pas un problème de langues, mais un problème de participation.

Si l'on visait tous à donner à chacun toutes les possibilités de s'émanciper, de s'épanouir réellement et, comme je l'ai dit, si l'on admettait, non seulement du bout des lèvres, non seulement sous la forme de vœux pieux, que le Canada ne peut subsister, que grâce à la participation active et efficace des deux communautés francophone et anglophone, on accomplirait quelque chose.

Je suis sûr que tous mes collègues de langue anglaise reconnaissent fort bien que le Canada ne serait pas le Canada, sans l'élément francophone. Il est donc dans l'intérêt même de tous mes collègues, qu'ils soient de n'importe quelle province canadienne, de donner aux francophones de ce pays la place qui leur revient. On ne demande pas plus; on ne veut brimer personne. Au contraire, nous sommes parfaitement d'accord sur le fait que tous les fonctionnaires actuellement à l'emploi de la Fonction publique conservent non seulement les droits, mais les privilèges acquis.

Nous sommes d'accord sur cela. Tout ce que nous voulons, c'est de donner maintenant la possibilité aux francophones de participer eux aussi à l'administration, et c'est de cette façon-là, par ricochet, comme je le disais tout à l'heure que nous réglerons non seulement un problème d'administration et de langues, mais, en plus—et c'est cela qui, à mon sens, est extrêmement important—nous réglerons un problème fondamental, soit celui de l'harmonie définitive entre les communautés anglophone et francophone du pays.

C'est toujours dans cette optique que nous avons envisagé le problème, et nous savons objectivement qu'il deviendrait secondaire dès que l'on aurait accepté ce principe de la participation.

C'est pour cela qu'à l'article 5, qui est l'article important de cet amendement, il faut bien voir les choses telles qu'elles sont. En toute franchise, monsieur le président, quel député peut s'opposer à cet amendement? Au fait, nous proposons tout simplement, et je cite: